



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS COMMUNAUTE DE COMMUNES PLAINE LIMAGNE

Nombre de membres	
Effectif légal	Présents ou représentés
39	36 dont 5 pouvoirs

Date de convocation : 6 décembre 2022
Date d'affichage : 6 décembre 2022

SEANCE DU 13 DECEMBRE 2022

L'an deux mille vingt-deux, le treize du mois de décembre à dix-huit heures, le conseil de la communauté de communes Plaine Limagne s'est réuni en séance publique à la salle polyvalente d'Artonne.

Présents avec voix délibérante :

Denis BEAUVAIS, Marc CARRIAS, Didier CHASSAIN, Luc CHAPUT, Loïc CHATARD, Sandrine COUTURAT, Patrice DARPOUX, André DEMAY, Claude DENIER, David DESPAX, Carmen FUENTES, Fabienne GASTON, Michel GAUME, Cécile GILBERT, Emilie GOURBEYRE, Stéphane HOUSSIER, Pascal LABBE, Jean-Luc LAQUENAIRE, Guillaume LAURENT, Bernard MANILLERE, Gilles MAS, Jean-Jacques MATHILLON, Françoise MECHIN-VERNIER, Matéo MOREL, Rémy PETOTON, Laurent PLANCHE, Yves RAILLIERE, Claude RAYNAUD, Jérôme TARAGNAT, Guy TIXIER.

Absents ayant donné un pouvoir :

Vanessa ROLLET a donné pouvoir à André DEMAY, Christelle CHAMPOMIER a donné pouvoir à Luc CHAPUT, Catherine CUZIN a donné pouvoir à Carmen FUENTES, Nicole PEREZ a donné pouvoir à Sandrine COUTURAT, Pascale MORIN a donné pouvoir à Claude RAYNAUD.

Absents représentés :

Stéphane BARDIN, Brigitte BILLEBAUD, Stéphane CHABANON.

Absents :

Roland GENESTIER, Pierre LYAN, Dominique TIXIER.

Secrétaire de séance : Stéphane HOUSSIER

Le quorum étant atteint, le conseil communautaire peut délibérer.

Délibération n°2022-128 : AMENAGEMENT DU TERRITOIRE – PROJET DE TERRITOIRE

Rapporteur : Claude RAYNAUD

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu la loi du 25 juin 1999 d'orientation pour l'aménagement et le développement durable du territoire, notamment son article 23 ;

Vu les statuts de la communauté de communes Plaine Limagne

Au 1^{er} janvier 2017, les communautés de communes Nord Limagne, Limagne Bords d'Allier et Coteaux de Randan ont fusionné pour créer la communauté de communes Plaine Limagne. Celle-ci regroupe désormais 25 communes et 21 500 habitants sur 353 km².

Cinq ans après cette fusion, il est désormais nécessaire de construire un projet commun d'aménagement et de développement territorial sur les 10 années à venir.

Le projet de territoire a ainsi été impulsé à l'occasion des travaux sur le contrat de relance et de transition écologique. Les cabinets CDHU et Palabreo ont ainsi organisé des rencontres et des consultations des élus du territoire pour établir un diagnostic, une stratégie et un plan d'action avec pour objectifs principaux :

- de fédérer les acteurs du territoire pour donner du sens à l'action de Plaine Limagne ;
- de favoriser les liens entre les bourgs centres et les autres communes sur un principe de solidarité et d'efficience ;
- de définir une feuille de route claire.

A l'issue des travaux des séminaires et des commissions thématiques, il a été déterminé 4 chantiers prioritaires :

- préserver et valoriser les ressources naturelles ;
- soutenir le dynamisme du territoire et accompagner ses entreprises ;
- garantir des services de proximité diversifiés ;
- assurer une qualité de vie dans les bourgs et les villages.

Pour chaque chantier, il a été établi une liste d'enjeux et d'actions formant la trajectoire à suivre pour relever les défis des 10 prochaines années.

Pour faire vivre le projet de territoire, la mise en œuvre devra s'accompagner d'une évaluation continue afin de se donner le maximum de chances de réussite. Les différents projets seront ajustés et redéfinis si nécessaire.

Ce projet doit devenir le document de référence de l'action communautaire.

→ **Après en avoir délibéré, le conseil communautaire décide, à l'unanimité de ses membres présents et représentés :**

- d'approuver le projet de territoire sur la période 2023-2033 ;
- d'autoriser le président à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente décision.

Délibéré les an, mois et jour ci-dessus.

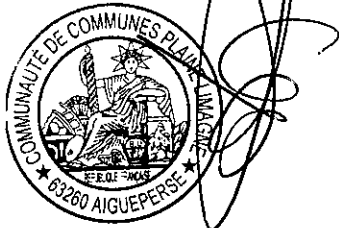
Au registre sont les signatures

Pour extrait certifié conforme

Certifiée exécutoire

A Aigueperse, le 19/12/2022

Le président,



Le président,

Claude RAYNAUD

